

Retour d'expérience sur la mise en application de l'EN ISO 9712:2022

Maison des END le 29/04/2025 en
présentiel et visio



1

Programme



- Introduction (V. DIDIER)
- Rappel des évolutions significatives (S. GENEAU)
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024 (S. GENEAU)
- Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM (T. INGOUF), CFCM (P. MARTINS), CIFM (F. POLIGOJ))
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025 (S. GENEAU/B. MARTIN)



Pôle Certification & Qualification

2

Pôle certification et qualification de la COFREND 1/5



Retour d'EXpérience de la mise en application de la norme EN ISO 9712 Vers. 2022

- Focus concernant les modalités de renouvellement des certifications COFREND au moyen de dossiers intégrant le système structuré de crédit de points (Voie B de la norme applicable).
- Demande exprimée par des membres du CA de la COFREND auprès du CDEC.
- Genèse de l'intégration de ces nouvelles modalités concernant les agents certifiés de Niv 1 et 2



3

Pôle certification et qualification de la COFREND 2/5



↶ Genèse de l'intégration du système structuré de crédits de points Niv 1 & 2 :

Pour mémoire :

L'intégration de cette possibilité, offerte aux entreprises et aux candidats aux renouvellements de leurs certifications COFREND, relève d'une démarche volontariste initiée par la COFREND au niveau international.

Les conclusions obtenues résultent d'une consultation initiale réalisée auprès d'un panel représentatif des entreprises intégrées dans les travaux du Comité A09B du TC 138 de l'AFNOR, ceci dans le cadre d'une réunion d'échanges tenue à la Maison des END en présence de l'AFNOR.

😊 La conclusion obtenue à l'issue d'échanges très riches, tous Comités Sectoriels confondus, a plaidé pour proposer d'étendre le système de « crédit de points » aux agents certifiés de Niv 1 & 2.



4

Pôle certification et qualification de la COFREND 3/5



↳ Genèse de l'intégration du système structuré de crédits de points Niv 1 & 2 :

Notre projet a été soutenu par la COFREND (M. Xavier Legoff) en réunion plénière de l'ISO avec succès. Il a fait l'objet d'une acceptation de principe, sous réserve que la France propose le texte et les tableaux de crédits de points pour les 2 Niveaux de certification complémentaires à celles du Niv 3, ceci demeurant à débattre lors d'une session d'analyse internationale ultérieure.

Le projet rédactionnel de la COFREND, bien qu'amendé « modérément » et finalement accepté en réunion ISO, concernait essentiellement le contenu et la répartition des points par rubrique. Il a été adopté de manière alternative à l'examen dorénavant imposé en renouvellement.



5

Pôle certification et qualification de la COFREND 4/5



↳ Genèse de l'intégration du système structuré de crédit de points Niv 1 & 2 :

↳ Intérêts prépondérants mis en avant par les industriels :

- Leur capacité à fournir les modes de preuves d'activité professionnelle de leurs agents ;
- Eviter des surcoûts importants (Trajets, temps d'examens, manque à gagner en absence des contrôleurs, etc.) ;
- Stress des candidats en regard d'une épreuve d'examen physique.



6

Pôle certification et qualification de la COFREND 5/5



↳ Genèse de l'intégration du système structuré de crédit de points Niv 1 & 2 :

Le choix d'un format de **Webinaire** organisé par la COFREND a été adopté par volonté d'intégrer, de manière très large, les observations et le résultat des échanges entretenus avec les industriels lors de la présentation.

Le but est d'en tirer des enseignements pour améliorer la prise en compte des attentes de la profession en relation des attendus normatifs visant à satisfaire et homogénéiser, au besoin, les critères de mode de preuves des activités professionnelles des candidats entre tous les Centres d'Examens Agréés par la COFREND.

☞ **Pas d'orientation prise, à ce stade, par la COFREND qui demeure en attente des échanges.**



7



Programme

- Introduction
- **Rappel des évolutions significatives**
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024
- Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025



Pôle Certification & Qualification

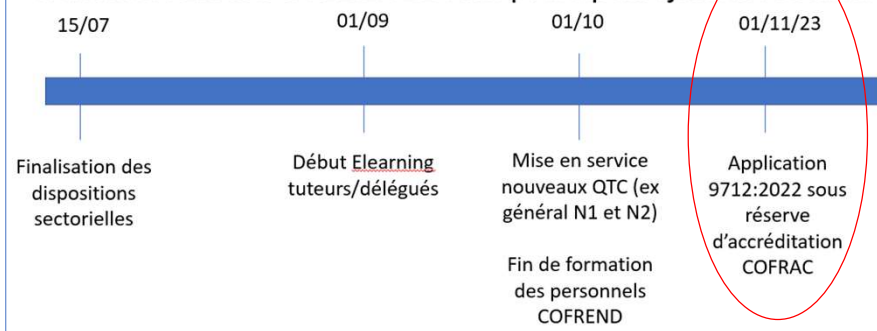
8

Application EN ISO 9712:2022 par la COFREND



- 8 Juin 2023 : Table ronde certification des journées Cofrend à Marseille => Jalons présentés :

• transition EN ISO 9712:2022 : les principaux jalons restants



Sept 23, le COFRAC considérant cette évolution comme majeure (audit sur site après mise en application et avec une période d'émission des certificats hors accréditation), nous avons décidé de reporter la mise en application au **01/01/2024** :

- ⇒ mutualiser notre audit de renouvellement prévu en janvier 24 avec l'extension,
- ⇒ limiter la période d'émission des certificats hors accréditation,
- ⇒ Lancer simultanément la dématérialisation des certificats pour faciliter la transition

9

Extension d'accréditation COFRAC

- L'attestation d'accréditation prenant en compte l'EN ISO 9712:2022 a pris effet au 01/05/2024 suite à l'audit réalisé en janvier 2024
- Les 1018 certificats émis hors accréditation entre le 01/01/2024 et le 30/04/2024 ont obtenu l'accord du COFRAC le 02/07/2024 d'être réémis dans le champ de notre accréditation

Section Certifications

Convention N° 1949

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE
N° 4-0007 rév. 13

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS
64 RUE AMPERE
75017 PARIS 17
SIREN N° 351979653

satisfait aux exigences de la (des) norme(s) et/ou document(s) normatif(s) et/ou règlement / fulfills the requirements of the standard(s) and/or normative document(s) and/or regulation
NF EN ISO/IEC 17024:2012
et aux règles du Cofrac / and Cofrac rules

pour les activités de certification dans les domaines suivants / for certification activities in the following areas:
Autres certifications de personnes / Other

réalisées par l'entité CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS et le(s) implantation(s) éventuelle(s) intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée, située(s) aux adresses ci-dessous / performed by the above mentioned entity and the location(s) involved in the accreditation process, at the addresses below :

/

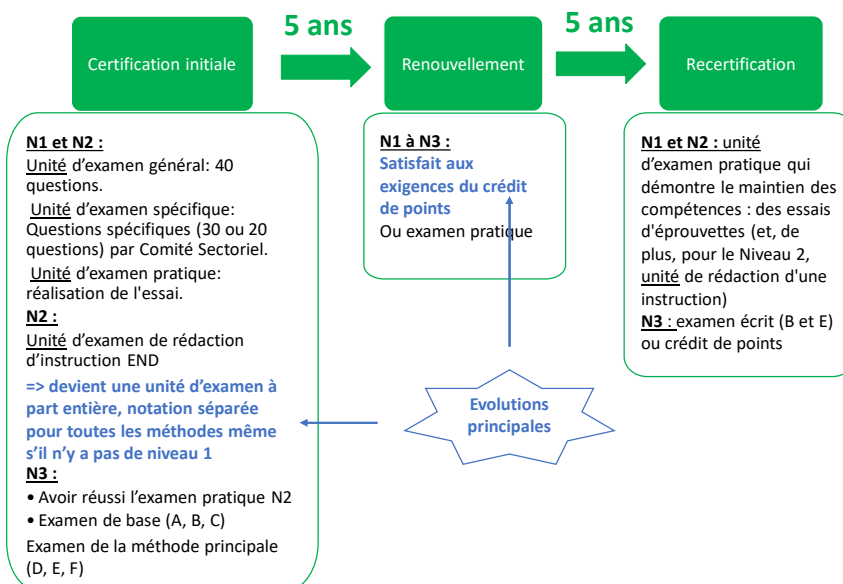
et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / and precisely described in the following technical appendix :
4-0007 rév. 13

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / granting date : 01/05/2024
Date de fin de validité / expiry date : 30/04/2025

10

Les évolutions sur le processus de certification



11

Le crédit de points

Tableau 11 : crédit de points Niveau 2

N°	Activité	Points accordés par activité	Nombre maximal de points par année d'activité ^a	Nombre maximal de points sur 5 ans d'activité ^a
PARTIE A				
1	Réalisation des activités d'END ^b	2/jour	25	95
2	Suivi (en totalité) d'une formation théorique à la méthode	1/jour	5	15
3	Suivi (en totalité) d'une formation pratique à la méthode	2/jour	10	25
4	Dispense d'une formation pratique ou théorique en END dans la méthode considérée	1/jour	15	75
5	Participation à des activités de recherche dans le domaine des END ou en matière d'ingénierie en END (voir ANNEXE 1)	1/semaine	15	60
PARTIE B				
6	Participation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique	1/jour	2	10
7	Présentation à un séminaire / article technique dans le domaine de la méthode ou de la technique	1/présentation	3	15
8	Adhésion individuelle en vigueur à une société d'END ou liée aux END	1/adhésion	2	5
9	Supervision technique et encadrement du personnel END/stagiaire dans la méthode concernée	2/personne encadrée	10	30
10	Participation ou animation de comités techniques et de normalisation	1/comité	3	15
11	Exercice d'un rôle technique en matière d'END au sein d'un organisme de certification	2/activité	10	30

les preuves de surveillance et de maintien de compétences du candidat sont déclinées selon 11 activités réparties en 2 parties (A et B)

En renouvellement, il faut démontrer l'atteinte de **100 points minimum** au cours de la période de 5 ans avec :

- Niveau 1 : **75 points mini** sur la partie A (production, formation, essais)
- Niveaux 2 et 3 : **50 points mini** sur la partie A (production, formation, essais)

En recertification N3 :

- Entre **50 et 70 points** sur la partie A
- Entre **30 et 50 points** sur la partie B



Voir elearning et tutoriel sur le site COFREND
 Evolution à venir avec l'inscription en ligne

12

Admissibilité



• FORMATION

- Durées exprimées [en jours au lieu d'heures](#)

• EXPERIENCE INDUSTRIELLE

- Durées exprimées [en jours au lieu de mois](#)
- La formation pour la certification initiale est valable [pendant une période maximale de dix ans](#) à compter de la date d'achèvement.
- [À valider par le tuteur](#)

• ACUITE VISUELLE

- Vision proche : chaque année
- Vision des couleurs : tous les 5 ans.
- Personnel en charge des contrôles de vision : un médecin, une infirmière, un ophtalmologue, un optométriste ou opticien agréés, ou par un autre professionnel formé, approuvé et documenté par un agent de Niveau 3 agissant pour le compte de l'employeur



13

Tuteur



Le tuteur doit à minima rassembler les critères d'approbation ci-dessous :

- Doit être salarié de l'entreprise
- Et,**
- o Soit être certifié niveau 2 ou 3 (selon EN ISO 9712 ou EN 4179)
- o Soit, s'il n'est pas certifié niveau 2 ou 3 :
 - Être salarié dans l'entreprise depuis au moins 1 an **et**
 - Avoir été certifié niveau 3 ou niveau 2 avec une certification dont la fin de validité date de moins de 5 ans et avoir suivi la formation tuteur de la COFREND ;
- OU**
- avoir suivi une formation générale sur les principes des CND (d'une durée d'1 journée minimum s'il couvre jusqu'à 3 méthodes et de 2 jours minimum au-delà) ou avoir couvert une ou plusieurs activités END définies dans l'Annexe 1 et avoir suivi la formation tuteur de la COFREND.

Un tuteur ne peut pas valider son propre dossier sauf s'il est son propre employeur.

=> Plus d'information sur le eLearning Tuteur disponible sur le site COFREND.



14

Responsabilités de l'employeur renforcées



Vis-à-vis du personnel END certifié sous son contrôle, l'employeur doit être responsable:

a) de tout ce qui concerne l'autorisation d'opérer, par exemple la fourniture d'une formation spécifique à l'activité (si nécessaire);

b) de l'émission de l'autorisation écrite d'opérer;

c) des résultats des activités d'END;

d) de la vérification annuelle que les exigences concernant l'acuité visuelle sont satisfaites;

e) de la conservation des preuves documentées confirmant l'application continue de la méthode d'END dans le ou les secteurs concernés sans interruption significative; cette action doit être répétée tous les 12 mois;

f) de l'assurance que l'agent détient une certification valide, en rapport avec ses activités dans l'organisation;

g) de la conservation des enregistrements appropriés (attestations d'éducation, de formation et d'expérience industrielle et d'acuité visuelle nécessaires à l'admissibilité du candidat).

Il doit également nommer un tuteur qui aura l'obligation de vérifier les expériences industrielles

Ces responsabilités doivent être décrites dans une procédure documentée.



15

Questionnaires et conditions de réexamens



Les questionnaires tronc commun sont désormais confidentiels. Ainsi, les nouvelles versions mises en application au 01/11/2023 ne sont plus communiquées sous forme d'annales.

Les conditions de réexamens ont évolué :

Type	Nb tentatives autorisées après 1 ^{er} échec	Délai minimal après l'examen échoué	Délai maximal après le premier examen échoué
Certification initiale	2	1 mois	2 ans
Renouvellement	3	7 jours	1 an
Recertification	2		



16

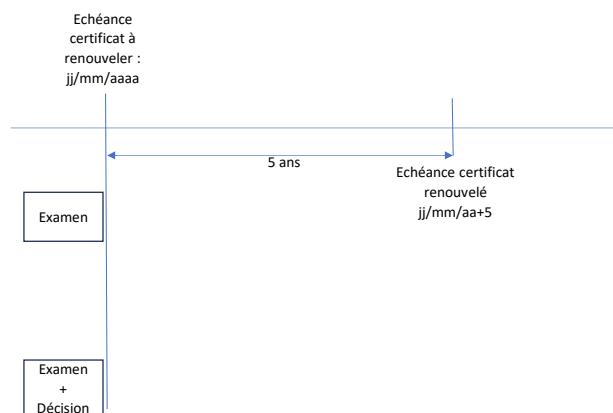
Règles de continuité/interruption des certificats en renouvel. et recertif.



Pour qu'il y ait continuité du certificat :

En renouvellement ssi l'examen a lieu avant l'échéance

En recertification ssi la décision a lieu avant l'échéance

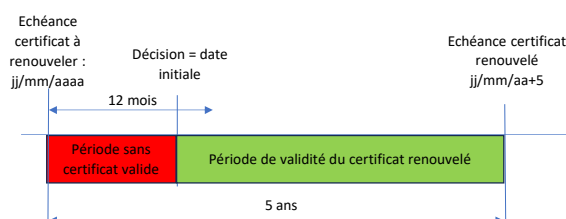


17

Règles de continuité/interruption des certificats en renouvel. et recertif.



Dans les cas contraires, il y a interruption du certificat



La date anniversaire est conservée, le certificat a donc une durée de validité inférieure à 5 ans

ATTENTION également, en cas d'interruption significative d'activité déclarée dans le dossier, le certificat est suspendu jusqu'à validation du renouvellement ou de la recertification

18

Programme



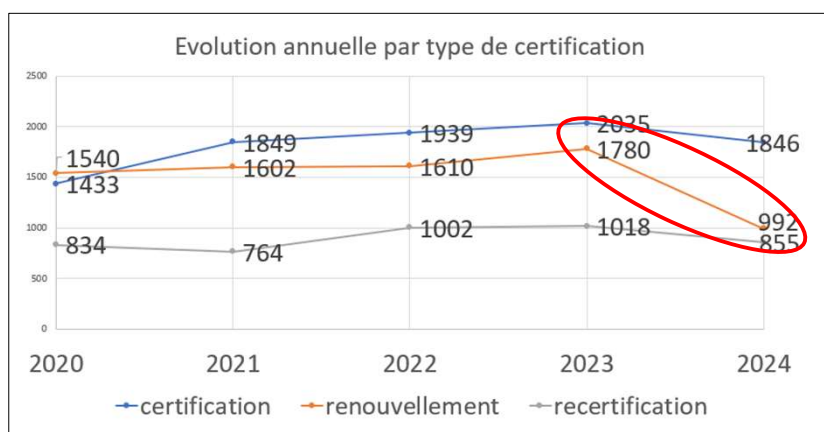
- Introduction
- Rappel des évolutions significatives
- **Principaux chiffres depuis le 01/01/2024**
- Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025



Pôle Certification & Qualification

19

Activité 2024



En 2025 et au 28 avril :

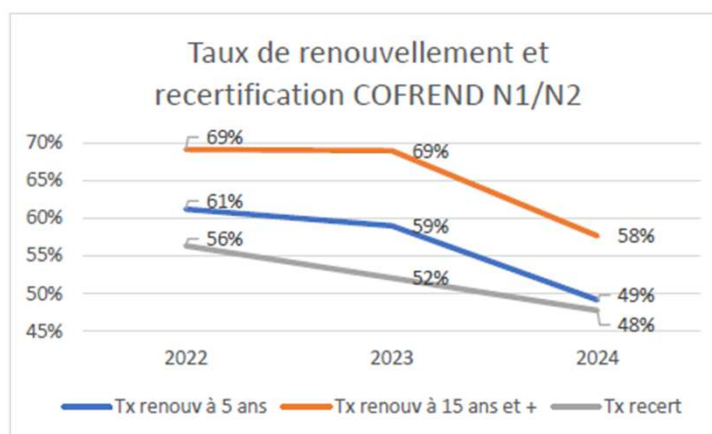
- 706 certifications initiales, 454 renouvellements et 281 recertifications
- => Le nombre de renouvellements repart à la hausse

- Les certifications initiales et rectifications baissent par rapport à l'an dernier mais restent à un niveau relativement élevé si l'on compare aux années antérieures.
- Les renouvellements quant à eux ont significativement chuté. Cette baisse s'explique principalement par la mise en application de l'EN ISO 9712 :2022 au 1/01/2024 qui ne permet plus de renouveler les certificats sur la base d'un dossier déclaratif mais impose soit de justifier de l'activité professionnelle sur les 5 derniers années (crédit de points) soit de passer un examen. Ce renforcement des conditions de renouvellement a ainsi incité de nombreux agents à renouveler leurs certificats du premier semestre 2024 avant la fin d'année 2023 (entraînant ainsi un pic sur fin 2023) et d'autres à ne pas renouveler leur certificat en 2024 (baisse de 10 points du taux de renouvellement voir ci-après).



20

Taux de renouvellement et recertification COFREND N1 et N2



Le taux des certifications N1/N2 arrivant à échéance en 2024 et ayant fait l'objet de dossiers de renouvellement validés a fortement baissé (-10 points) pour les raisons évoquées précédemment. A noter que les chiffres de 2024 pourraient encore croître puisque les agents ont 12 mois après l'échéance de leur certificat pour valider leur renouvellement ou recertification. Le taux de recertification continue quant à lui de baisser linéairement comparé aux années antérieures.



21

Focus sur le crédit de points

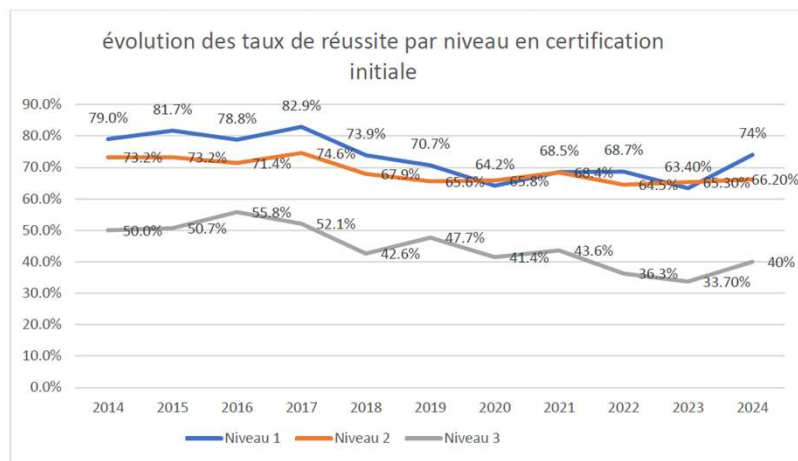


- En 2024, le crédit de points en renouvellement (versus examen) a représenté :
 - 100% des dossiers CFCM
 - ≈60% des dossiers CCPM
 - ≈ 45 % des dossiers CIFM
- Le taux de validation moyen des dossiers de crédit de points était de 92%



22

Analyse des résultats d'examens



=> Légère amélioration des taux de réussite N1 et 3

23



Programme

- Introduction
- Rappel des évolutions significatives
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024
- **Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)**
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025



Pôle Certification & Qualification

24

Comité de Certification des Produits Métalliques



- 1301 certifications valides
- 967 agents certifiés en cours de validité



3 secteurs produits
Fonderie / Sidérurgie / Tubes



25

REX Evolutions EN ISO 9712 version 2022 pour le CCPM



Pas d'évolution pour les examens de certifications initiales ou de recertifications.

Possibilité de présenter un candidat niveau 1 ou 2 en renouvellement soit par le système de crédit de points, soit selon un examen pratique simplifié (1 seule éprouvette et pas de consigne à niveau 1 à rédiger pour l'examen de niveau 2).

Les dossiers de renouvellement ont été modifiés pour répondre aux évolutions de la norme et sont plus denses que les précédents.

Constat CCPM depuis la mise en application de l'EN ISO 9712 Version 2022 :

68 dossiers de renouvellement pour les agents de niveau 1 et 2 ont été présentés.

- 41 % des dossiers selon l'examen pratique.
- 59% des dossiers selon le système de crédit de points.



26

REX Evolutions EN ISO 9712 version 2022 pour le CCPM



• Difficultés employeur :

- Préparation des dossiers de renouvellement par crédit de points longue et parfois compliquée. Les dossiers arrivant à une date très proche de la fin de validité, pour un temps d'analyse plus long avant validation peuvent générer une interruption temporaire de certification du candidat.
- Entreprises pas préparées à rassembler les preuves d'activité sur 5 ans depuis la mise en application de la nouvelle version de la norme EN ISO 9712.
- En général, les 95 points d'activité industrielle sont trouvés mais la difficulté est de finaliser les derniers 5 points pour obtenir les 100 points.

• Difficultés CEA :

- Premiers dossiers incomplets au niveau des preuves d'activités ou des formations internes.
- Les années de certifications des dates anniversaires sont parfois confondues avec les années calendaires.
- Analyse des dossiers « crédit de points » très chronophage.



27

Programme



- Introduction
- Rappel des évolutions significatives
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024
- **Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)**
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025



Pôle Certification & Qualification

28

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



Le CFCM : Comité de certification Maintenance Ferroviaire

Les chiffres à retenir

- ✓ 1 centre d'examen unique pour les N1 et N2
- ✓ 3 méthodes : UT, MT et PT
- ✓ 1 secteur principal: « maintenance » et 3 sous-secteurs d'activité: « essieux, bogie, rails ».
- ✓ Environ 50 dossiers de renouvellements sur 2024 ; les candidats ont tous demandé le système structuré de crédit de point



29

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



Le CFCM : Comité de certification Maintenance Ferroviaire

Focus 2024 : Que retenir ?

Un énorme et formidable travail d'anticipation par des accompagnements :

- Du Bureau du CFCM (représentant RATP, SNCF VOYAGEURS, SNCF Réseau, AFWP)
- De la Présidence et la Direction Technique du CFCM
- Réalisés lors de la journée des Niveau 2 du CFCM (les N2 sont les ambassadeurs du CFCM dans leurs entreprises)
- Par le CEA01
- Et la création de consignes d'accompagnement sur les notions et les types de preuves déclaratives attendues en fonction du niveau de certification



30

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



Les notions nouvelles les plus « marquantes » pour les candidats et les entreprises

- Les tuteurs (confusion entre les tuteurs d'entreprises et les tuteurs au sens de la norme 9712 : 2022)
- La compréhension du système structuré de points dans sa globalité pour les Niveau 1 et les Niveau 2 (renouvellement) en lieu et place d'une preuve « justificative »
- La notion de « preuve déclarative »
- Le délai imparti « soudain » de la mise en place de la version 2022 de la 9712.
- Ambiguïté sur la date d'échéance de la certification, les délais de traitement des dossiers, notion d'interruption de certification.



31

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



Les points positifs sur le REX

- ✓ L'accompagnement des différents acteurs (Direction technique / CEA00 et CEA01 / le centre de formation END au CFCM / les N2 relayeurs dans les entreprises)
- ✓ Les consignes d'accompagnements pour les preuves déclaratives
- ✓ L'actualisation des dossiers d'inscriptions par le CEA01
- ✓ Le GT « système structuré de crédit de point » à l'attention des N2 pour le relayer au N1 de leurs entreprises
- ✓ Peu d'ajournement (1/50) de dossier de renouvellement (N1/N2)
- ✓ 6 mois difficiles S1 2024 / Amélioration S2 2024 / **nette amélioration en 2025**



32

Application de la norme ISO 9712 – 2022 depuis le 1^{er} janvier 2024



Exemple : Rappel des consignes 1^{ère} Certification

Preuves documentées à joindre au dossier

Joindre, pour les tâches liées à la production 3 traçabilités réparties sur la période indiquée dans le dossier d'inscription, indiquant le type de pièce contrôlée. Ces traçabilités seront datées et signées par l'agent en cours d'acquisition de compétences et signé par un agent certifié ayant réalisé le contrôle pour la production (l'entreprise peut masquer le client et la sanction C/NC selon les modalités de ses contrats avec ses clients)
+ Joindre la décision des veilles de l'agent s'il y a lieu

Joindre, pour les tâches liées à des études, un extrait de document justifiant la participation de l'agent, par exemple :
- page du compte-rendu des essais avec mention de la date
- attestation de participation du responsable du projet

Valider la vérification de l'expérience industrielle : Nom, prénom, date et signature du tuteur

MF 671 TW | Brûle à pain | FTS N° TW 000222-C02

TRAVAUX DE CONTROLE MAGNETOSCOPIQUE

TW0094 | Version A | Page: 8/9

Photo 1.2

RELEVÉ D'INTERVENTION

La feuille de suivi et d'acompte (FSA, associée) à la présente fiche technique, fera apparaître les informations nécessaires à la traçabilité des actes professionnels et des opérations de maintenance du matériel suivant conformément aux indications de la procédure de département référence FCO&MF003

La conformité de ce document sera validée par le Groupe Technique d'Unité avant mise à disposition du personnel.

SUIVI D'EVOLUTION DE LA FTS

Version	Date	Rédacteur	Visa	Objet/justification
1	05/09/2024			
	05/09/2024			

ATTENTION SECOURS FERROVIAIRE

FICHE D'INSTRUCTION ADF 814

MAGNETOSCOPIE

CORPS AXE D'ESSIEU

Zone contrôlée

	Nom et prénom	Date	Visa
Rédacteur			
Approbateur			

Source : CER/CFCM-CO-022 consignes de preuves + traça 2024

Application de la norme ISO 9712 – 2022 depuis le 1^{er} janvier 2024



Exemple : Rappel des consignes Re certification

Preuves documentées à joindre au dossier

Joindre un relevé d'activité de production déclaratif de l'employeur :
- Sur les 5 années de certification (pas d'année civile) avec une vision annuelle
- L'absence de période d'interruption significative d'activité,
- Document avec logo de l'entreprise,
- Nom, prénom et n° de carte COFREND du candidat au renouvellement
- Nom, prénom, date et signature du tuteur

Parmi les preuves citées pour le renouvellement par crédit de points, joindre une traçabilité par année illustrant le relevé d'activité.

Obligatoire pour l'attestation complémentaire Maintenance Essieux EN16910-1 pour les certifications MT2 et UTe2 :
Joindre une attestation de présence de revue des connaissances (1 fois tous les 5 ans). Pour les formateurs, le relevé d'activité doit mentionner la dispense de formation sur des applications du sous-secteur Essieux.
Joindre la preuve d'au moins deux participations à une journée annuelle d'info/débats des niveaux 2 organisée par le CFCM sur une période de 5 ans pour les membres du CFCM ou équivalent pour les non-membre CFCM.

En sus, 50% minimum d'activité sur des applications du sous-secteur Essieux pour la certification MT2

COFREND | Allocation d'activité professionnelle pour renouvellement et recertification | MAINTENANCE FERROVIAIRE

Annexe 2 : Tableau d'activité professionnelle en nombre d'heures sur 5 années

Année	Activité exercée (indiquer le type d'unité travaillé, leur nombre, les procédures réalisées, etc...)	Temps consacré en heures par mois	Total des heures pour l'année
2019	Expérience professionnelle comme SNT2, veille agent / GT CFCM / Accompagnement agent Niveau 1	25h	307h
2020	Admission à la EN16910-1 (formation, prestation interne SNT2, veille agent) / Accompagnement agent Niveau 1 / Feuille de suivi	15h	180h
2021	Admission à la EN16910-1 (formation, prestation interne SNT2, veille agent) / Accompagnement agent Niveau 1 / Feuille de suivi	30h	348h
2022	Expérience professionnelle comme SNT2, veille agent / Accompagnement agent Niveau 1 / Feuille de suivi	15h	180h
2023	Qualification technique de formateur / cours préparés / enseignement / accompagnement agent Niveau 1 / expérience professionnelle comme SNT2, veille agent / Accompagnement agent Niveau 1 / Feuille de suivi	25h	307h
Temps total d'activité pour les 5 ans			1432h

Périodes d'interruption (activité) : (un compte tenu de la période de validité de la licence de route de train pour ne pas être pris en compte dans le calcul de l'interruption) : Non concerné

Pour être admissible à l'examen de qualification, le candidat doit apporter les preuves associées à son activité professionnelle selon les consignes référencées CER/CFCM-CO-021 et CER/CFCM-CO-022

Centre de Formation Maintenance Ferroviaire
10 rue de la Gare - 93100 La Courneuve
Tél : +33 (0)1 84 44 41 14 - Fax : +33 (0)1 84 44 41 15
www.cofrend.com | info@cofrend.com

Centre d'Expertise Maintenance Ferroviaire
12 rue de la Gare - 93100 La Courneuve
Tél : +33 (0)1 84 44 41 14 - Fax : +33 (0)1 84 44 41 15
www.cofrend.com | info@cofrend.com

CER/CFCM-CO-022 | Page 1

PROCES-VERBAL DE RESSUAGE

Demander : [] Opérateur : []

Matériau	Produit	Produit	Etat de surface
Complet	Fer	X / Acier	Lisse
X / Partiel	Laiton	Aluminium	X / Rugueux
Acier inoxydable	Stal	Alu	Etat de rouille
Acier inoxydable	Alu	Bois	Scabré

Préparation EN16910-1 : voir annexe de réviser un état de surface de la tige à raser à l'aide d'un matériel de nettoyage

Identification interne : carte traçable n° 305 010 010 010

11. CONDITIONS OPERATOIRES ET APPAREILLAGES UTILISES

Produits utilisés	Fournisseur	N° de lot	Date de péremption
Dispositif : autres	Aerogramme		
Colorant de contraste	CIO	Babco	27/06/2028 07/2024
Pénétrant	PI30	Babco	20/06/2021 03/2024
Estimation producteur	Color et eau		
Séchage	Chiffon	Babco	20/06/2028 03/2023
Relevé	PI34	Babco	20/06/2028 03/2023

Température d'essai	Type d'essai	Nombre	Résultat
Eclairement lumineux	Transverse	448	10°C
	Polux	448	>50µm

Résultat RUNCHECK : CONFORME X

Date d'impression	Date de réalisation	Observation agent	Consignes
20h	20h	5h	20h

Page 1

Source : CER/CFCM-CO-022 consignes de preuves

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



• Les points négatifs

Quelques dossiers en souffrance (11 interruptions de certificat à échéance de date)

➔ Complétude des 100 pts (ITEM 1 souvent complet avec 95 pts + les entreprises cherchent à identifier les autres 5 pts souvent avec une formation suivant les ITEM 2 et 3)

➔ Validation des preuves déclaratives par l'examineur conformément à la consigne

• Les points toujours à travailler et les points d'attentions

✓ Optimisation du type de preuves déclaratives

✓ Continuer l'accompagnement sur la compréhension de certains items du système « structuré de crédit de points »

✓ Pour les pts complémentaires : développement de journées techniques internes => formaliser un ordre du jour et émettre une attestation de présence

✓ Accompagner les entreprises sur la valorisation des travaux END réalisées en interne et exploitables pour les demandes de certification I, R et Re.



35

REX 9712 Comité Sectoriel CFCM



Conclusions

• Le système structuré était présent au niveau du CFCM

➔ Continuité par les candidats du CFCM de se positionner sur un « système de crédits » qui leur semble plus intéressant qu'un « examen pratique »

➔ risque de perte des ressources et valorisation du travail des candidats mis en exergue dans ce système.



36

Programme

- Introduction
- Rappel des évolutions significatives
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024
- **Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)**
- Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025



Pôle Certification & Qualification

37

REX CIFM RENOUELEMENT CERTIFICATION PAR CREDIT DE POINTS

Comité Industriel Fabrication et Maintenance

Quelques chiffres clés :

- **10 861** agents certifiés
- **17** centres d'examen agréés Niveau 1 et 2
- **1** centre d'examen agréés Niveau 3
- **15** méthodes de contrôle utilisées
- **44** responsables techniques en CEA et **28** suppléants
- **3352** dossiers validés en 2024, dont **866** renouvellements

Un bureau composé 11 représentants issus d'entreprises majeures du secteur :

- ✓ APAVE
- ✓ Arabelle-Solutions
- ✓ CETIM
- ✓ EDF
- ✓ FRAMATOME
- ✓ GE Energy Product
- ✓ IFAT
- ✓ Institut De Soudure Industrie
- ✓ OMEXOM
- ✓ SGS France
- ✓ TENEO



38

RAPPEL DES EXIGENCES :



- Pour le niveau 1 et 2 le document d'inscription (CER/CIFM FO-032) donne les directives pour compléter le dossier crédit de points
- Page 8/15

6. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Système de crédit de points sur présentation de documents validés par un tuteur, le tableau ci-dessous doit être complété, il faut dans ce cas obtenir 100 points sur la base des tableaux activité pages suivantes.

Nota : en cas de refus du dossier par crédit points, le candidat est autorisé à passer au maximum 2 fois les unités de l'examen de renouvellement.

Le candidat doit fournir les documents permettant de justifier les points, ces documents doivent comporter le logo de l'entreprise, le nom du candidat, la méthode de contrôle et les dates.

Ces documents sont à classer : 1. par ACTIVITÉ et 2. par ANNÉE dans l'activité (en précisant sur document l'activité concernée).

ATTENTION : Un même justificatif ne peut pas être utilisé pour plusieurs activités.



39

RAPPEL DES EXIGENCES :



- Annexe 1 :

ANNEXE 1
NOTE EXPLICATIVE
(À conserver par le candidat)

Ces documents sont à classer par ACTIVITÉ et par ANNÉE dans l'activité (préciser sur le document l'activité concernée).

ATTENTION : un même justificatif ne peut pas être utilisé pour plusieurs activités.



40

RAPPEL DES EXIGENCES :



- Annexe 1 :

La période de certification débute à la date anniversaire de ladite certification. Par exemple, un candidat dont la date de certification est le 15 avril devra fournir, pour la première année, des justificatifs couvrant la période allant du 15 avril de l'année N-5 au 15 avril de l'année N-4. Pour la deuxième année, cela ira du 15 avril de l'année N-4 au 15 avril de l'année N-3. Pour la troisième année, du 15 avril de l'année N-3 au 15 avril de l'année N-2, et ainsi de suite. La quatrième année couvrira la période du 15 avril de l'année N-2 au 15 avril de l'année N-1, et enfin, la cinquième année ira du 15 avril de l'année N-1 au 15 avril de l'année N (N étant l'année en cours).

Dans notre exemple seuls les documents datés entre le 15 avril de l'année N-5 et le 15 avril de l'année N seront pris en compte pour le crédit de points. Tout document antérieur au 15 avril de l'année N-5 ne sera pas comptabilisé.



41

RAPPEL DES EXIGENCES :



- Annexe 1 :

La notion d'END doit clairement apparaître dans les documents présentés. Ces justificatifs doivent être datés et le lien avec le candidat clairement établi.

Les documents doivent contenir des informations claires et précises concernant la durée de l'activité. Si des incertitudes subsistent à ce sujet, le document sera rejeté.

Ils doivent être rédigés en français ou en anglais, sinon traduits par un organisme certifié.



42

PROBLEMES RENCONTRES



Quelques remontées des CEA, des entreprises, agents , employeurs

Le tableau Excel fourni ne mentionnait ni le nom de l'entreprise ni une trame documentaire spécifique, et semblait être une liste disparate. Comme tu avais déjà accumulé assez de points sans ce document, nous n'avons pas approfondi les vérifications. Sinon, des informations complémentaires auraient été demandées.

Dans cet exercice, seuls des extraits clairs et suffisants pour atteindre les 100 points sont attendus, sans qu'il soit nécessaire de fournir l'intégralité du travail.

Pour des raisons de confidentialité liées à la sûreté des sites de production, nous ne pouvons pas fournir les documents demandés.

Les entreprises du secteur de la surveillance transmettent des synthèses d'activité internes, avec des justificatifs déclaratifs contenant peu d'informations vérifiables sur la mise en œuvre effective des contrôles.



43

PROBLEMES RENCONTRES



Quelques échanges avec des entreprises, agents , employeurs

Chaque dossier nécessite entre 5 et 10 échanges par messagerie pour obtenir et expliquer les justificatifs demandés.

Les problèmes rencontrés sont récurrents : validation du tuteur (identité, lien avec l'ancienne société) et preuves d'activités envoyées sans tri, souvent sous forme de lots de PDF chronologiques difficiles à exploiter.

Les principales difficultés sont : beaucoup de temps consacré à vérifier des justificatifs mal classés, des dossiers remplis en année civile au lieu de l'année de certification, et une mauvaise compréhension par les employeurs de la nature des activités à justifier, compliquant l'obtention des pièces complémentaires pour atteindre les 95 points de l'activité 1.



44

PROBLEMES RENCONTRES



Quelques échanges avec des entreprises, agents , employeurs

Les dossiers 2024 sont difficiles à traiter : pièces jointes désordonnées pour l'activité 1, documents confus pour l'activité 9, repli des candidats sur les activités 2 et 3, et erreurs fréquentes dans la comptabilisation de l'expérience en année civile au lieu de la date de certification.

Certains tuteurs ne vérifient ni les dossiers ni la cohérence entre le tableau de la page 10 et les documents transmis.



45

PROBLEMES RENCONTRES



Quelques échanges avec des entreprises, agents , employeurs

Les responsables techniques peinent à vérifier les gestes techniques et à interpréter des documents souvent incompréhensibles, rendant difficile le classement des activités entre les items 1 et 9.

Le tableau récapitulatif pour l'item 1 devrait être visé par le tuteur.

La notion d'interruption d'activité est mal comprise et nécessite d'être clarifiée. Les candidats pratiquant uniquement du VT direct rencontrent des difficultés pour valider leur renouvellement par crédit de points, contrairement aux contrôleurs réguliers.



46

PROBLEMES RENCONTRES



Quelques remontées des CEA, des entreprises, agents , employeurs

Entreprises n'ayant peu ou pas de consignes ou accompagnement

Les documents justificatifs sont souvent mal classés et désordonnés. Les dossiers sont remplis en année civile au lieu d'année glissante, nécessitant de nombreux échanges pour être complétés. Les grandes entreprises, mieux préparées via leur système qualité, présentent des dossiers plus solides, tandis que les petites et moyennes entreprises rencontrent d'importantes difficultés, voire renoncent à constituer les dossiers.

47

RECAPITULATIF :



1. Manque de clarté et de structure dans les documents :

- Le tableau Excel joint n'a pas de référence claire à l'entreprise concernée.
- Documents justificatifs envoyés en vrac, sans tri ni classification.
- Tableaux récapitulatifs non validés par les tuteurs.
- Documents avec des intitulés techniques difficiles à comprendre pour les non-initiés.

2. Difficultés liées à la validation des dossiers :

- Les tuteurs ne vérifient pas correctement les dossiers avant envoi.
- Justificatifs souvent déclaratifs, sans possibilité de vérifier la mise en œuvre réelle.
- Délais parfois dépassés avant même la transmission du dossier.
- Validation des points erronée (période de certification non respectée).

3. Problèmes de compréhension des exigences :

- Dossiers remplis en année civile au lieu de l'année de certification.
- Nature des activités à fournir mal comprise par les employeurs.
- Candidats et employeurs ne tiennent pas compte des interruptions d'activité.
- Confusion entre certaines activités et absence de distinction claire entre les items 1 et 9.

48

RECAPITULATIF



4. Charge de travail excessive et échanges répétitifs :

- Entre 5 et 10 échanges par dossier pour réclamer des justificatifs.
- Vérification et traitement des dossiers très chronophages.
- Nombreux e-mails et relances nécessaires.

5. Différences entre grandes et petites entreprises :

- Les grandes entreprises ont anticipé la mise en place de leur système qualité.
- Les PME rencontrent des difficultés majeures, voire abandonnent leurs dossiers.

6. Cas spécifiques compliqués :

- Candidats réalisant uniquement du VT direct à l'œil nu et ne comprenant pas le refus du renouvellement sur crédit de points.
- Contrôleurs expérimentés pouvant facilement obtenir 95 points, mais difficulté à capitaliser les 5 derniers pour certaines méthodes

7. Propositions d'amélioration :

- Mettre en place un manuel détaillé pour guider les candidats, employeurs et tuteurs.
- Mieux définir et rappeler la notion d'interruption d'activité.



49

Programme



- Introduction
- Rappel des évolutions significatives
- Principaux chiffres depuis le 01/01/2024
- Focus sur le crédit de points en renouvellement dans chaque comité (CCPM, CFCM, CIFM)
- **Impacts du lancement à venir de l'inscription en ligne GERICCO au 01/09/2025**



Pôle Certification & Qualification

50

Inscription en ligne Gericco => 2025



Les fonctionnalités d'inscription en ligne sont opérationnelles depuis le 27/03/2023 mais utilisées exclusivement par l'AFENDA FrANDTB. Elles seront utilisées par la COFREND à partir du **01/09/2025**.

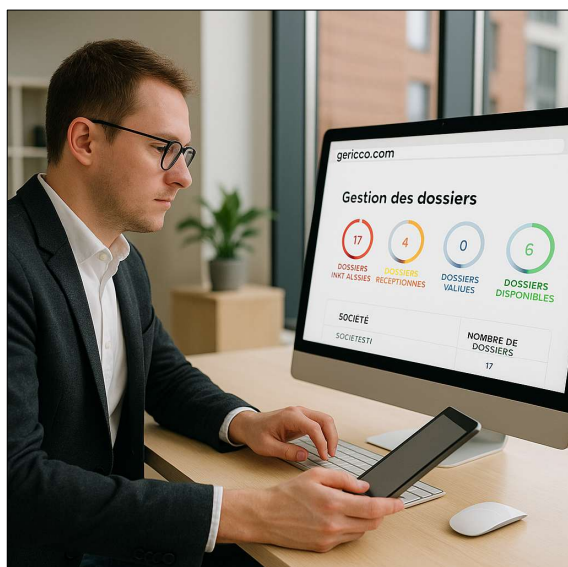
Les principales étapes pour les **employeurs** et plus particulièrement le **délégué société** seront :

- 1 – création de son compte Gericco
- 2 – gestion des agents et création des dossiers de demande de certification



51

Fonction Délégué Société



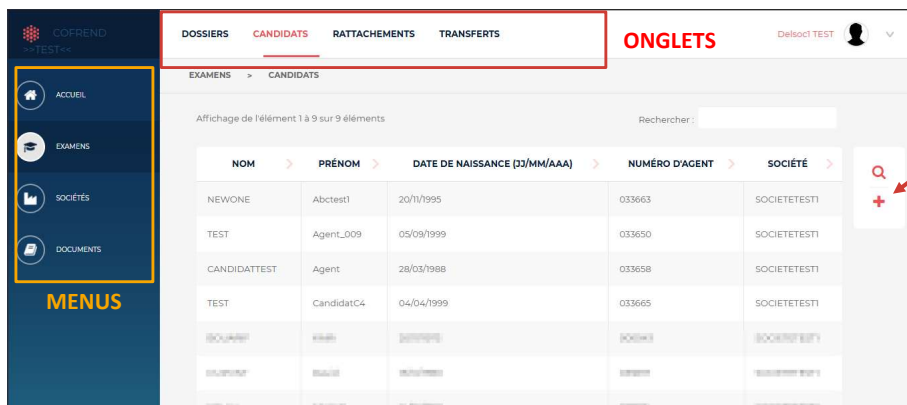
Le Délégué Société est le membre du personnel d'une entreprise chargé de la gestion des dossiers de certification des agents de son organisation sur **GERICCO**



52

1 - Inscription en ligne : création du dossier de demande de certification

Sélectionner ou créer le candidat concerné



COFREND TEST

DOSSIERS CANDIDATS RATTACHEMENTS TRANSFERTS ONGLETS Delsod TEST

EXAMENS > CANDIDATS

Affichage de l'élément 1 à 9 sur 9 éléments Rechercher :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAA)	NUMÉRO D'AGENT	SOCIÉTÉ
NEWONE	Abctest1	20/11/1995	033663	SOCIETETEST1
TEST	Agent_009	05/09/1999	033650	SOCIETETEST1
CANDIDATTEST	Agent	28/03/1988	033658	SOCIETETEST1
TEST	CandidatC4	04/04/1999	033665	SOCIETETEST1

MENU

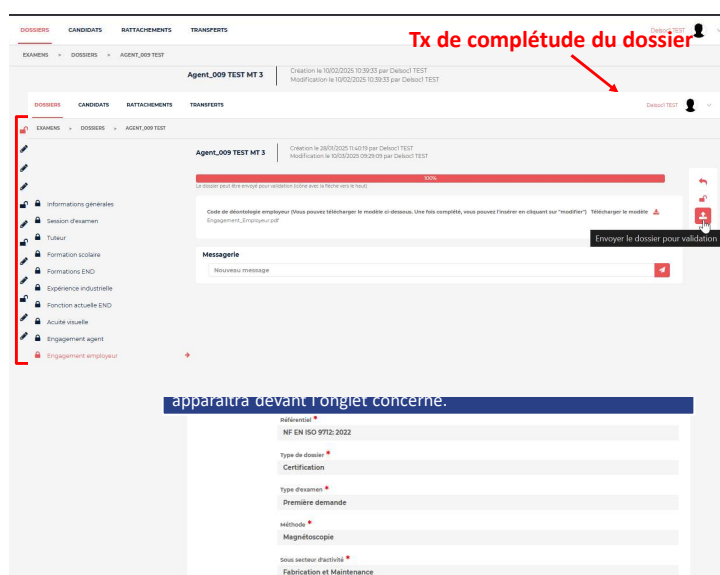
ACCUEIL
EXAMENS
SOCIÉTÉS
DOCUMENTS

Pour créer un candidat

53

2 - Inscription en ligne: création du dossier de demande de certification

-  À compléter
-  À verrouiller
-  Verrouillée
-  Validée
-  Nouveau message



DOSSIERS CANDIDATS RATTACHEMENTS TRANSFERTS ONGLETS Delsod TEST

EXAMENS > DOSSIERS > AGENT_009 TEST

Agent_009 TEST M13 Création le 10/02/2025 10:39:33 par Delsod TEST
Modification le 10/02/2025 10:39:33 par Delsod TEST

DOSSIERS CANDIDATS RATTACHEMENTS TRANSFERTS

EXAMENS > DOSSIERS > AGENT_009 TEST

Agent_009 TEST M13 Création le 10/02/2025 10:40:19 par Delsod TEST
Modification le 10/02/2025 10:39:33 par Delsod TEST

Le dossier peut être envoyé pour validation (clic sur le bouton vers le haut)

Code de sécurité employeur (vous pouvez télécharger le modèle et obtenir, Une fois complété, vous pouvez l'insérer en cliquant sur "télécharger le modèle". Téléchargez le modèle. Engagement_Employeur.pdf)

Envoyer le dossier pour validation

Messagerie

Nouveau message

apparaîtra devant l'onglet concerné.

Informations




NF EN ISO 9712: 2022

Type de dossier Certification

Type d'examen Première demande

Méthode Magnétoencopie

Sous secteur d'activité Fabrication et Maintenance

-  Modifier
-  Verrouiller
-  Envoyer le dossier

54

Focus sur le crédit de points


Des onglets restent à compléter ebbou à verrouiller

Total Partie A	Total Partie B	Nombre de points requis
97	0	100
Total de points renseignés	Total de points validables	Points validés par l'examinateur
97	97	0

DESCRIPTION	POINTS	JUSTIFICATIFS	STATUT
1. Réalisation des activités d'END			
0 points validé / 95 points renseignés			
05/09/2024 au 04/09/2025			0 points validé / 25 points renseignés
Réalisation des activités d'END	25	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente
05/09/2023 au 04/09/2024			0 points validé / 25 points renseignés
Réalisation des activités d'END	25	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente
05/09/2022 au 04/09/2023			0 points validé / 10 points renseignés
Réalisation des activités d'END	10	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente
05/09/2021 au 04/09/2022			0 points validé / 10 points renseignés
Réalisation des activités d'END	10	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente
05/09/2020 au 04/09/2021			0 points validé / 25 points renseignés
Réalisation des activités d'END	25	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente
3. Suivi d'une formation pratique à la méthode			
0 points validé / 2 points renseignés			
05/09/2024 au 04/09/2025			0 points validé / 2 points renseignés
Suivi d'une formation pratique à la méthode	2	Preuve_d'activite_CDP.pdf	En attente

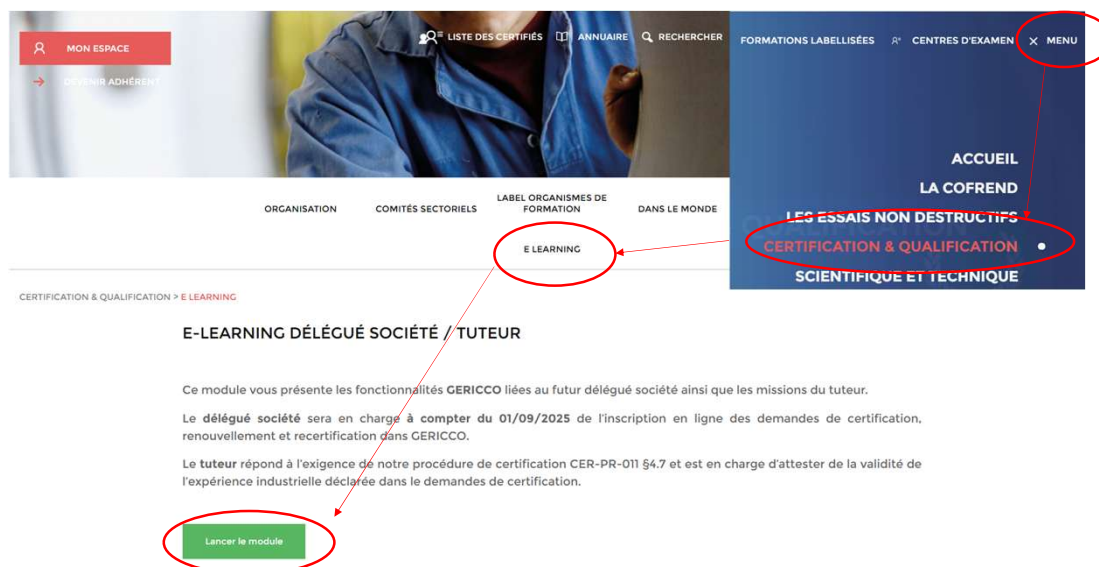
☞ Cacher le détail des points

Système Structuré du crédit de points pour un renouvellement niveau 1

- ➔ Tableau récapitulatif
- ➔ Bouton  pour ajouter une activité
- ➔ Nécessité de **téléverser** les justificatifs
- ➔ Certification obtenue le 05/09/2020, le système génère automatiquement les périodes correspondant au 5 ans d'activités

55

Plus d'informations sur le site COFREND



MON ESPACE

LISTE DES CERTIFIÉS

ANNUAIRE

RECHERCHER

FORMATIONS LABELLISÉES

CENTRES D'EXAMEN

MENU

ACCUEIL

LA COFREND

LES ESSAIS NON DESTRUCTIFS

CERTIFICATION & QUALIFICATION

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ORGANISATION

COMITÉS SECTORIELS

LABEL ORGANISMES DE FORMATION

DANS LE MONDE

E LEARNING

CERTIFICATION & QUALIFICATION > E LEARNING

E-LEARNING DÉLÉGUÉ SOCIÉTÉ / TUTEUR

Ce module vous présente les fonctionnalités GERICCO liées au futur délégué société ainsi que les missions du tuteur.

Le **délégué société** sera en charge à compter du 01/09/2025 de l'inscription en ligne des demandes de certification, renouvellement et recertification dans GERICCO.

Le **tuteur** répond à l'exigence de notre procédure de certification CER-PR-011 §4.7 et est en charge d'attester de la validité de l'expérience industrielle déclarée dans les demandes de certification.

Lancer le module

56

QUESTIONS / REPONSES

**En distanciel, vous pouvez utiliser la fonction
Q&R de TEAMS**

